



Edito

Si les élections municipales ont bousculé fortement la vie politique française et chamboulé bon nombre de communes, Notre Dame de l'Osier est resté éloigné de l'épicentre du séisme.

En votant à près de 62 %, vous nous avez témoigné, de la meilleure façon qui soit, tout l'intérêt que vous portez à la vie locale, et je tenais à remercier tous les l'Osiérins pour la confiance qu'ils nous ont accordée.

Je veux remercier les anciens élus, ceux qui n'ont pas souhaité se représenter, pour leur disponibilité, leur fidélité, leur loyauté et pour tout le travail accompli pendant ces six dernières années.

Enfin qu'il me soit permis de remercier les nouveaux élus qui ont accepté la proposition que je leur ai faite de s'investir dans la vie communale, avec beaucoup de spontanéité et d'enthousiasme. Même si je me suis bien gardé de tout leur dire sur ce qui les attendait, je sais que leur implication sera à la hauteur de la tâche qui est la nôtre.

Sans le soutien que m'ont apporté mes proches, mes amis, bon nombre d'habitants et surtout... d'habitantes, je ne serais pas ici. Merci encore à vous toutes et tous qui m'avez fait confiance, qui nous avez fait confiance.

Je voudrais remercier mes colistiers, pour la confiance qu'ils viennent de m'accorder sans réserve, lors de la première séance du conseil municipal et qui me font l'honneur de me choisir à nouveau comme Maire. C'est avec une profonde émotion et beaucoup d'humilité que je reçois le mandat qu'ils viennent de me confier.

Je souhaite pouvoir poursuivre le travail accompli dans la plus totale transparence, à l'écoute et dans le respect de tous. Je mesure l'ampleur de la tâche et l'importance de mes devoirs vis-à-vis de la population. Je n'aurai de cesse que d'être digne de cette responsabilité importante.

Villes, villages, communes, sont d'abord des lieux de vie, l'expression de la cité, au sens premier de la réalité politique. Dans ces « petites républiques » se déploie, au-delà du cercle privé, la dimension sociale de l'homme, capable de vivre et penser le bien commun comme le lieu de son épanouissement personnel et communautaire.

S'il y a bien un rempart contre toutes les dérives connues de la politique, théâtre des ambitions et des idéologies, c'est bien dans la politique communale, vécue au plus près de la réalité quotidienne de nos concitoyens.

Jusqu'à ce jour, je me suis efforcé de mettre en conformité mes actes avec mes convictions, de rechercher une véritable cohérence entre la nécessaire réflexion et les actions concrètes, même si nous ne pourrions pas tout faire, je serai guidé dans ma tâche par le sens du service public, le respect de l'intérêt général, le partage de l'information, le développement de la participation. C'est en ce sens que vous nous avez mandaté pour les six ans à venir.

.../...

Bulletin municipal de la Mairie de Notre Dame de l'Osier

Secrétariat de Mairie : tél. : 04.76.36.61.77

Horaires d'ouverture : Lundi : 9h00 à 11h00 et 13h00 à 17h00,

Mercredi : 9h00 à 13h00

Vendredi : 9h00 à 13h00,

Samedi : 10h30 à 12h00 (permanence des élus)

Courriel : ndomairie@wanadoo.fr

Site Internet : notredamedelosier.sud-gresivaudan.org

Edito (suite)

C'est en toute conscience que, dans les périodes difficiles que nous vivons au quotidien, nous nous engageons. Ensemble avec l'équipe municipale, avec le personnel communal et intercommunal dont je salue la compétence, nous poursuivrons nos efforts pour un service public de proximité, plus solidaire, plus réactif et, au bout du compte, mieux à même de prendre en compte des besoins évolutifs et des attentes multiples.

Certes, les communes n'ont pas le pouvoir de réduire toute la misère du monde ou d'assurer la prospérité de tous, mais leur rôle est capital pour créer d'abord les conditions élémentaires du bien-vivre ensemble. De délivrer ce sens du bien commun qui est la marque de la vocation politique de chaque personne, quel que soit son rôle social.

Rôle également de faire comprendre à chacun qu'il est utile à la collectivité, que la collectivité compte sur lui et que c'est pour cette raison que la collectivité a également des devoirs. Nul ne pouvant prétendre vivre comme si les autres n'existaient pas.

Enfin parce que l'éducation n'est que l'art de révéler à l'être humain le sens intime qui doit gouverner ses actes, l'école restera notre priorité.

Je terminerai sur cette réflexion de Jules Romains : « La démocratie locale, c'est d'abord ça : une façon de vivre où les gens osent communiquer les choses importantes, toutes les choses importantes, où ils se sentent le droit de parler comme des adultes, et non comme des enfants dissimulés. »

Epilogue

Je ne peux terminer cet édit, sans saluer le travail de celle qui depuis 6 ans, mois après mois, avec la régularité et la précision d'un coucou suisse, rédige, sélectionne les infos, met en page, fait les tirages de l'Osier Flash. Si dire ce que nous faisons me semble indispensable, la tâche s'avère plus compliquée qu'elle n'y paraît. Je comprends (mais ne les approuve pas) les arguments mis en avant par Sylvette pour ne pas continuer l'aventure municipale. Sa réflexion, son analyse toujours pertinente va me manquer. Devant mon désarroi et avec toute sa gentillesse, elle accepte de continuer à épauler la nouvelle équipe rédactionnelle qui va se mettre en place pour les prochains numéros ainsi que la mise à jour du site internet de la commune. De toute façon quoi qu'on fasse ce ne sera jamais aussi bien. Ma seule consolation c'est j'espère, qu'on va lui manquer... Merci Sylvette.

Alex Bricchet-Billet

Les résultats de l'élection municipale

Candidats	Voix	% Inscrits	% Exprimés
M. Sébastien FERROUILLAT	207	57,98	97,18
Mme Nelly GAUVIN	206	57,70	96,71
M. Alex BRICHET-BILLET	204	57,14	95,77
Mme Sandrine LOCATELLI	204	57,14	95,77
Mme Raymonde ODOIX	201	56,30	94,36
M. Vincent GRIGIS	199	55,74	93,42
Mme Violaine VERNEY	199	55,74	93,42
M. Michel CARRIER	199	55,74	93,42
Mme Marie-Noëlle RAVIER	197	55,18	92,48
M. Jean-Christophe JOUVE	196	54,90	92,01
M. Bernard FIORIO	193	54,06	90,61

Pour être élu au 1^{er} tour, il faut réunir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages égal au quart de celui des électeurs inscrits.

Les résultats de l'élection municipale (suite)

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	357		
Abstentions	137	38,38	
Votants	220	61,62	
Blancs ou nuls	7	1,96	3,18
Exprimés	213	59,66	96,82

En raison des arrondis à la deuxième décimale, la somme des pourcentages exprimés peut ne pas être égale à 100%

(Source : <http://elections.interieur.gouv.fr> où sont consultables les résultats de l'ensemble du territoire français)

Au conseil municipal du 30 mars 2014

Installation du nouveau conseil municipal suite aux résultats des élections du 23 mars 2014 et élections du maire et des adjoints.

Alex BRICHET-BILLET est élu maire.

Sur proposition du maire, Michel CARRIER est élu 1^{er} adjoint, Raymonde ODOIX 2^{ème} adjointe et Jean-Christophe JOUVE 3^{ème} adjoint.



Nettoyage de printemps

Vous êtes conviés à une matinée « Nettoyage de printemps » destinée à nettoyer et réhabiliter certains chemins, en partenariat avec la municipalité.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues, ainsi que les propositions de chemins à rétablir.

Rendez-vous donc devant la mairie, armés de vos outils si possible, le :

Samedi 12 avril 2014 à 9h00,

pour une matinée de travail suivi d'un apéritif de réconfort !



Au conseil municipal du 17 mars 2014

1) Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion commune et lotissement.

Le compte administratif 2013 de la commune s'établit ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses	876 756,83 €
Recettes	907 458,65 €
Résultat de l'exercice	30 701,82 €
Résultat antérieur reporté	41 670,92 €
Résultat de clôture	72 372,74 €

Section d'investissement

Dépenses	615 071,05 €
Recettes	676 685,74 €
Résultat de l'exercice	61 614,69 €
Résultat antérieur reporté	- 61 203,13 €
Résultat de clôture	411,56 €

Ces montants sont fortement impactés par la vente du terrain de « Nouillon » à l'EPFL - Établissement Public Foncier Local - (573 265 €) qui apparaît en recette et dépense de fonctionnement et en recette d'investissement. Sur les dépenses d'investissement 550 000 € ont été utilisés pour le remboursement du prêt à court terme.

Hors de la présence du maire, le conseil municipal approuve le compte administratif 2013 du budget de la commune.

En présence du maire, le conseil examine le compte de gestion 2013 de la commune établi par M. Chaillet de la trésorerie de Vinay. Après avoir constaté que les écritures du compte administratif 2013 et celles du compte de gestion sont identiques, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2013 dressé par le trésorier de Vinay.

Le maire rappelle ensuite qu'il convient d'affecter le résultat de clôture de 72 372,74 € de la section de fonctionnement. Il propose d'affecter 40 000,00 € à la section d'investissement et de reporter 32 372,74 € en recette de fonctionnement sur le budget 2014.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter 40 000,00 € de l'excédent de fonctionnement de 72 372,74 € à la section d'investissement et de reporter 32 372,74 € en recette de fonctionnement.

Le compte administratif 2013 du budget annexe « lotissement communal » s'établit ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses	24 959,11 €
Recettes	113 889,95 €
Résultat de l'exercice	88 930,84 €
Résultat antérieur reporté	29 598,37 €
Résultat de clôture	118 529,21 €

Section d'investissement

Dépenses	17 889,95 €
Recettes	22 621,84 €
Résultat de l'exercice	4 731,89 €
Résultat antérieur reporté	- 22 681,84 €
Résultat de clôture	- 17 889,95 €

Résultat global 100 639,26 €

Hors de la présence du maire, le conseil municipal approuve le compte administratif 2013 du budget annexe « lotissement communal ».

En présence du maire, le conseil examine le compte de gestion 2013 du budget annexe « lotissement communal » établi par M. Chaillet de la trésorerie de Vinay. Après avoir constaté que les écritures du compte administratif 2013 et celles du compte de gestion sont identiques, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2013 du budget annexe « lotissement communal » dressé par le trésorier de Vinay.

Au conseil municipal du 17 mars 2014 (suite)

2) Vote des taux d'imposition

Le maire rappelle qu'il y a lieu de fixer pour l'année 2014 les taux des différentes taxes (habitation – foncière sur le bâti – foncière sur le non bâti). En 2013, aucune augmentation n'avait été appliquée et les taux s'établissaient ainsi :

- taxe d'habitation	11,91 %
- taxe foncière sur le bâti	17,76 %
- taxe foncière sur le non bâti	51,82 %

Le maire propose de ne pas augmenter les impôts et de maintenir pour l'année 2014 les taux d'imposition appliqués en 2013. Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

3) Vote des budgets commune et lotissement

- Budget primitif 2014 commune

Section de fonctionnement

Dépenses et Recettes de 439 373,00 €

Les postes de dépenses s'établissent ainsi :

- charges à caractère général :	76 200 €
- charges de personnel :	104 660 €
- frais divers de gestion :	96 550 €
- intérêts de la dette :	31 000 €
- virement à l'investissement : (lotissement)	95 000 €* 35 963 €
- dépenses imprévues :	35 963 €

Les principales recettes :

- dotations Etat et Conseil Général :	189 300 €
- impôts :	103 500 €
- produits de cession : (vente deux lots lotissement)	95 000 €* 32 373 €
- excédent 2013 :	32 373 €
- revenus des locations :	15 000 €

** Ces opérations se neutralisent : elles apparaissent en recette de fonctionnement (produit de la vente de 2 lots du lotissement communal) et en dépense de fonctionnement (virement à l'investissement)*

Section d'investissement

Dépenses et Recettes de 441 968,00 €

Les principales dépenses d'investissement concernent :

- les travaux d'aménagement centre village :	346 400 €
- le remboursement du capital :	30 100 €
- divers travaux de voirie :	15 000 €
- acquisition jeux extérieurs (école et parc) :	13 200 €
- éclairage public (aménagement village et mise en conformité) :	9 500 €
- acquisition terrains Blondin et Caillat pour aménagement village :	5 500 €
- l'acquisition d'équipements et outillages (mairie et atelier) :	3 030 €

Les principales recettes :

- subventions du Conseil Général sur l'aménagement village :	208 557 €
- réserve parlementaire Michèle Bonneton pour aménagement village :	5 000 €
- le virement de la section de fonctionnement vente de 2 lots :	95 000 €
- prêt à court terme dans l'attente du remboursement du fonds de compensation de la TVA pour les travaux effectués en 2014 :	60 000 €
- remboursement du fonds de compensation de la TVA pour les travaux effectués en 2012 :	20 000 €
- virement de la section de fonctionnement :	40 000 €
- participation Foyer Rural pour acquisition des jeux extérieurs :	8 000 €

Au conseil municipal du 17 mars 2014 (suite)

Le maire tient à remercier tout particulièrement le Foyer Rural pour sa participation de 8 000 € dans l'acquisition de jeux extérieurs destinés aux enfants.

Le conseil approuve à l'unanimité le budget primitif 2014 de la commune.

- **Budget primitif 2014 annexe « lotissement communal »**

Section de fonctionnement

Dépenses et recettes de 213 973,00 €

Section d'investissement

Dépenses et recettes de 31 334,00 €

Le conseil approuve à l'unanimité le budget primitif 2014 du lotissement communal.

4) Travaux SEDI

Dans le cadre des travaux d'aménagement du village, il est prévu de mettre en place un éclairage public et de finir l'enfouissement du réseau électrique basse tension et du réseau France Télécom sur ce secteur. Il reste également à enfouir une portion de réseau électrique basse tension à proximité de l'intersection entre les routes de Bergerandière et de la Combe Bougey.

Le conseil a déjà eu l'occasion de se prononcer le 24 juillet 2013 et le 12 décembre 2013 sur les études de faisabilité et les montants prévisionnels des travaux réalisés par le SEDI (Syndicat des Energies du Département de l'Isère) pour ces opérations. Les coûts avaient été estimés à :

- 49 102 € TTC pour le réseau électrique basse tension (pris en charge par le SEDI)
- 44 952 € TTC pour l'éclairage public (dont 7 976 € de participation de la commune)
- 8 271 € TTC pour le réseau France Télécom (pris en charge par la commune).

Le maire présente les plans de financement définitifs transmis par le SEDI qui s'établissent ainsi :

- 50 284 € TTC pour le réseau électrique basse tension (pris en charge par le SEDI)
- 36 158 € TTC pour l'éclairage public (dont 5 976 € de participation de la commune)
- 8 751 € TTC pour le réseau France Télécom (pris en charge par la commune).

Le conseil prend acte des plans de financement définitifs et des contributions de la commune pour ces opérations d'éclairage public et d'enfouissement.

5) Présentation rapport audit SICTOM

Le maire présente au conseil les résultats de l'audit diligenté par le SMICTOM Sud Grésivaudan au cours de l'été 2013 suite aux difficultés rencontrées pour la collecte des ordures ménagères.

L'audit propose plusieurs actions afin :

- de fiabiliser le dispositif et résorber la pratique des dépôts sauvages par des actions mises en place dès la fin d'année 2013 (actions d'urgence) ;
- d'organiser le service en vue d'obtenir l'adhésion des usagers, des élus et des pouvoirs publics à l'échéance 2015/2016.

En ce qui concerne les actions d'urgence, 4 types d'actions sont préconisées :

- **action n°1 – pilotage et contrôle étroit du prestataire**
- collecte a minima hebdomadaire de tous les conteneurs ordures ménagères,
- application de pénalités en cas de débordements,
- entretien et nettoyage régulier des conteneurs,
- définition d'un protocole d'intervention du prestataire en cas d'incident.
- **action n°2 – création d'une équipe propreté au sein du SMICTOM**
- 3 agents chargés de la propreté des placettes multi-matériaux, en partenariat avec les agents des communes qui interviennent également sur les conteneurs.
- **action n°3 – renforcer et structurer la communication**
- se donner les moyens humains (3 agents supplémentaires) : un chargé des relations avec les usagers et les acteurs du territoire et 2 messagers du tri,
- organiser l'accueil unique des usagers avec un engagement de résultats,
- susciter la constitution d'un « réseau d'alerte citoyen ».
- **action n°4 – collecte en porte à porte pour les usagers sensibles**

Au conseil municipal du 17 mars 2014 (suite)

Le maire rappelle que ces propositions d'actions d'urgence ont été débattues, en ce qui concerne le territoire de la communauté de communes Chambaran Vinay Vercors, lors du conseil communautaire du 17 octobre 2013 qui s'est prononcé pour les actions n°1, n°4 et l'organisation de l'accueil unique de l'action n°3 et contre les autres points de l'action n°3 et l'action n°2. (*Voir Osier Flash de Novembre 2013*)

En ce qui concerne l'organisation du service à échéance 2015/2016, 5 scénarios d'évolution ont été étudiés qui modifient plus ou moins profondément l'organisation technique.

- 3 scénarios basés sur l'apport volontaire pour les ordures ménagères résiduelles :
 - collecte en apport volontaire avec tambours et contrôle d'accès,
 - collecte en apport volontaire avec tambours sans contrôle d'accès,
 - collecte en apport volontaire sans tambours et sans contrôle d'accès.
- 2 scénarios basés sur le passage partiel ou intégral de la collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte :
 - adaptation des modalités de collecte selon le type d'habitat : porte à porte et apport volontaire,
 - collecte porte à porte sur tout le territoire.

Selon le scénario l'évolution du coût par rapport à 2013 variera de 16 à 39 %. Au minimum 16% pour la collecte en apport volontaire avec tambours et contrôle d'accès et le maximum soit 39 % avec la collecte porte à porte généralisée.

Le choix de l'un des scénarios devrait intervenir au 2^{ème} semestre 2014.

6) Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement est entrée en vigueur au 1^{er} mars 2012 en remplacement de la taxe locale d'équipement (TLE) perçue par les communes sur les nouvelles constructions. Cette taxe qui ne devait pas excéder 5 % avait été fixée à 3 % sur la commune par délibération du conseil municipal du 22 novembre 2011. La loi prévoyait des exonérations de plein droit et des exonérations facultatives de cette taxe.

La loi de finances du 29 décembre 2013 a modifié le champ des exonérations facultatives de cette taxe et a rajouté deux cas d'exonérations qui peuvent être décidées par les communes. Désormais, les locaux à usage artisanal ainsi que les abris de jardins soumis à déclaration, peuvent être exonérés en tout ou partie de la taxe d'aménagement.

En complément de la délibération du 22 novembre 2011, le conseil décide d'exonérer totalement de la taxe d'aménagement les locaux à usage artisanal ainsi que les abris de jardins soumis à déclaration.

7) Questions diverses

- **Convention de participation financière au centre médico-scolaire de saint Marcellin**

La ville de Saint Marcellin a établi un projet de convention concernant la participation financière des communes au fonctionnement du centre médico-scolaire. Cette participation est calculée sur la base 0,54 € par élève du premier degré scolarisé dans la commune soit 25,38 € pour 47 élèves.

Le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention avec la ville de Saint Marcellin.

Inscriptions - Ecole Notre Dame de l'Osier

Inscriptions pour les enfants nés en 2011 (Petite section) et des nouveaux élèves (MS/GS/CP) :

Judi 3 avril, jeudi 17 avril, mardi 13 mai, jeudi 15 mai

Sur rendez-vous uniquement, à l'école de Notre Dame de l'Osier (04 76 36 66 05)

Veillez vous munir :

- Du certificat de pré-inscription délivré par la mairie de votre domicile,
- Du livret de famille,
- Du carnet de santé,
- Du certificat de radiation pour les nouveaux élèves déjà scolarisés dans un autre établissement.

Merci, La Directrice

Foyer Rural de Notre Dame de L'Osier

Pas de 1^{er} Mai cette année, lors de la réunion de l'Assemblée Générale du 11 octobre 2013 et par manque de renouvellement de membres du bureau, l'équipe du Foyer Rural a décidé d'arrêter les manifestations en place, de garder le club de GYM et le club du 3^{ème} Age en activité pour leur permettre de finir la saison.

C'est avec regret que nous mettons fin à l'association par une dissolution qui sera effective le 30 juin 2014.

Nous remercions les membres adhérents et non adhérents de nous avoir soutenus et aidés tout au long de ces 30 années par leur présence et leurs aides ponctuelles lors de nos manifestations.

Nous souhaitons bon vent au futur Comité des Fêtes qui sera mis en place prochainement sous l'égide de la Mairie.



Comité de Fêtes de Notre Dame de l'Osier

Ainsi, le FOYER RURAL tirera définitivement sa révérence fin juin.

L'occasion pour nous de saluer, une fois de plus, tout le travail accompli par Raymonde et son équipe.

Merci encore pour avoir assuré pendant toutes ces années (et entre autres choses...), les festivités du 1er mai et du 14 juillet auxquels les Osiérins étaient fidèles.

Pour poursuivre (bien modestement !!) cette œuvre, la municipalité a décidé de créer un comité des fêtes au sein duquel siègeront des élus mais aussi tous les bénévoles qui nous feront le plaisir de nous rejoindre.

Afin de mettre tout cela en place, nous vous convions à une réunion le :

samedi 19 avril à 11 Heures à la mairie.

Nous vous attendons nombreux !!!



Soirée Baby-sitting au Grand Séchoir

Vous voulez devenir baby-sitter ou vous êtes en recherche d'une garde ponctuelle, la soirée baby-sitting, organisée par le RAM et le PIJ de la 3C2V, vous permettra de trouver toutes les informations nécessaires pour faciliter vos démarches. Cette soirée qui se déroulera le mardi 15 avril 2014 au Grand Séchoir à Vinay, vous permettra de tout savoir sur les déclarations d'embauche, la rémunération, les contacts utiles et quelques conseils pratiques. Enfin, vous pourrez participer à un speed dating qui permettra la rencontre entre futurs baby-sitters et parents.

Mardi 15 avril 2014 - A partir de 19h30

Le Grand Séchoir – Vinay

Tarif : entrée libre --- Publics concernés : Adultes, Jeunes

Infos : Relais Assistantes Maternelles : 04 76 36 70 62 ---Point Information Jeunesse : 04 76 36 74 96



Accueil de loisirs des 10-14 ans - Vacances de printemps

28 avril – 9 mai

28 avril	Ateliers créatifs et jeux	Local Passr'l
29 avril	Sortie à Grenoble : Musée du Magasin et pique nique à la Bastille	Départ : 8h45 Retour : 17h30
30 avril	Ateliers créatifs et jeux	Local Passr'l
2 mai	Ateliers créatifs et jeux	Local Passr'l
5 mai	Ateliers créatifs et jeux	Local Passr'l
6 mai	Sortie : visite et atelier créa Art récup Association Et colégram à Bourgoin Jallieu	Départ : 8h15 Retour : 18h30
7 mai	Ateliers créatifs et jeux	Local Passr'l
9 mai	Sortie Ciné et kebab à Grenoble	Départ : 9h00 Retour : 18h00



INFOS PRATIQUES

Lieu d'accueil

Local Passr'l Parc de la providence à Vinay

Horaires d'accueil : de 7h30 à 18h00

Plage d'arrivée : de 7h30 à 9h00
Plage de départ : de 17h00 à 18h00

Repas : Repas « *sorti du sac* » fourni par les familles sauf pour le 9 mai (possibilité de réchauffer aux micro-ondes les jours de présence au local).

Inscriptions : les inscriptions se font désormais en ligne sur le site :

<http://chambaran-vinay-vercors.portail-defi.net/>

Attention : pour une première inscription il faut prendre rendez-vous avec le responsable de la structure afin de compléter le dossier administratif et d'obtenir un code d'accès au site.

Projet pédagogique et règlement intérieur : ils sont disponibles sur demande auprès du responsable de Passr'l.

Contact

Du lundi au jeudi, de 9h00 à 12h00 au
04 76 36 74 96

Par email : passr'l@3c2v.fr

Par courrier postal : Communauté de communes Chambaran Vinay Vercors, Service enfance jeunesse : 705, route de Grenoble 38470 VINAY

TARIFS HORAIRES

Facturation au temps de présence réel arrondi à la demi-heure supérieure

QF	prix/h
0-200	0.25 €
201-460	0.50 €
461-620	0.75 €
621-800	1.00 €
801-1000	1.25 €
1001-1200	1.50 €
1201-1400	1.75 €
1401-1600	2.00 €
> 1600	2.25 €
hors 3C2V	2.50 €

Emploi/ alternance : Opération job dating



MISSION LOCALE
Pays du Sud-Grésivaudan



pôle emploi

La Mission Locale Pays du Sud-Grésivaudan et l'agence Pôle Emploi Saint-Marcellin s'associent afin de soutenir l'emploi des jeunes et des adultes et permettre aux entreprises du territoire de répondre à leurs besoins de recrutements.

Une opération Job Dating « spécial alternance » se tiendra le **mercredi 16 avril prochain**, dans les locaux de la Mission Locale de 9h30 à 15h30 au 1^{er} étage de la Maison de l'Economie, 7 rue du Colombier à Saint-Marcellin.

Quels objectifs ?

- Permettre aux entreprises du territoire Sud-Grésivaudan de recruter des candidats pour des contrats en alternance, contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
- Permettre aux candidats en recherche de contrat en alternance de convaincre leur futur employeur de façon originale, directe et rapide.

Candidats : comment participer?

Vous pouvez consulter les offres JOBDATING sur pole-emploi.fr

Pré inscription auprès de

Pour les jeunes de 16/25ans

MISSION LOCALE PAYS DU SUD-GRESIVAUDAN
1^{er} réseau pour l'emploi des 16-25 ans
7 rue du Colombier BP 63
38162 Saint-Marcellin Cedex
04 76 38 83 42

Pour les Demandeurs d'emploi

Dans votre agence Pôle Emploi
PÔLE EMPLOI agence de St Marcellin
4 rue Lafontaine
38160 Saint-Marcellin

Maison de l'emploi Pays Voironnais et Sud Grésivaudan

La lettre d'information n° 3, mars 2014 de la maison de l'emploi est parue et disponible en mairie ou consultable sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.emploi-pvsg.org/inscription-newsletter.html>

Au sommaire notamment :

- Forum Emplois d'été 2014 : le 9 avril
- Zoom métiers : Intervenir auprès des enfants, des personnes âgées ou handicapées : le 10 avril
- Forum de recrutement pour les entreprises du secteur associatif (Sport et animation) : le 24 avril,
- Permanence « Permis à 1 € »



Le Congé Parental d'Education

En partenariat avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de l'Isère, le Syndicat Mixte Pays Sud Grésivaudan organise une réunion d'information tout public sur :

le CONGE PARENTAL D'EDUCATION (CPE), le complément de libre choix d'activité et l'emploi, le :

JEUDI 10 AVRIL à 13H30

à la Maison de l'Economie, 7 rue du Colombier à Saint-Marcellin, Salle Chambaran (2ème étage).

Cette réunion est sur inscription en appelant le CIDFF Isère au 04 76 54 14 35 ou par courriel à : contact@cidff38.com

Comment partager le CPE au sein de mon couple ?

Quel type de CPE choisir : à temps complet ou à temps partiel ?



Quelles sont les aides financières pour la garde de mon ou mes enfants ?

Comment dynamiser mon évolution professionnelle ou ma recherche d'emploi ?

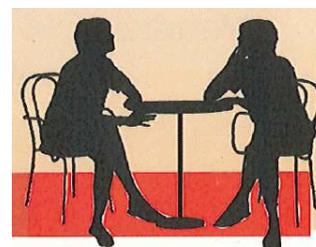
Comment mettre en œuvre mes droits à la formation ?

Café des aidants



Vous accompagnez un proche, ou en situation de handicap ... Vous êtes un aidant ?

Venez partager votre expérience avec d'autres personnes vivant la même situation, au restaurant « la Romina », 28 rue Aymard Durivail à St Marcellin, de 15h à 17h, une fois par mois sans engagement.



Prochaine date : **Vendredi 25 avril 2014** sur le thème :
« Une histoire d'aide, une histoire de famille »

Entrée libre et gratuite avec une participation demandée : Une consommation.

Renseignements : Maison du Conseil Général du Sud Grésivaudan, Service autonomie, Tél : 04 76 36 38 38

ANIMATIONS DU 1^{ER} AVRIL AU 30 AVRIL 2014

Notre Dame de l'Osier – Pays de Vinay

05 AVRIL

VIDE GRENIER à Vinay

Organisé par l'Association Multisports Vinoise

Entrée gratuite

De **9h à 17h** à la salle des fêtes

SOIREE COUNTRY à St-Quentin-sur-Isère

Entrée **5€**

20h au foyer socio culturel

SOIREE LASAGNES à l'Albenc

L'Ensemble Harmonique Vinois E.H.V. propose une soirée lasagnes

Tél 04 76 36 69 78

20 h à la salle des fêtes de l'Albenc

06 AVRIL

BOURSE A LA PUERICULTURE à Vinay

Organisée par les **Assistants Maternelles**

Buvette et petite restauration sur place

Infos au 04 76 36 65 29

Entrée gratuite

De **9h à 17h** à la salle des fêtes

BROCANTE/VIDE GRENIER à Rovon

Entrée gratuite

Devant le restaurant « Le Nevada »

De **7h à 18h**

VISITE GUIDEE DE L'EXPOSITION POUCKETTE à Vinay

Plein tarif **5€**

Réduit **4€**

Moins de 10 ans **1€**

Réservation conseillée – Infos au 04 76 36 36 10

15h30 au Grand Séchoir

11 AVRIL

PROJECTION DU FILM « LA SANTE DANS L'ASSIETTE » à Vinay

Vente de billets sur place à partir de 19h30

20h à la salle des fêtes

12 AVRIL

NETTOYAGE DE PRINTEMPS à Notre Dame de l'Osier

9H00 à la mairie

12 AVRIL

ATELIER COUTURE à Notre Dame de l'Osier

14h30 à la mairie

CHASSE AUX ŒUFS à l'Albenc

Organisé par le Sou des Ecoles

Prière de vous préinscrire

3€ par enfant le jour même

De **14h30 à 17h** au Champ de Mars

26 AVRIL

VENTE DE FLEURS ET PLANTES à Vinay

Le printemps est là, c'est le moment de planter pour embellir vos balcons et jardins en été !...

Organisé par le Sou des Ecoles

sou-des-ecoles.vinay@laposte.net

Le matin à partir de 8h00 au Champ de Mars

ATELIER COUTURE à Notre Dame de l'Osier

14h30 à la mairie